



## Lectra confirme son éligibilité au PEA-PME

**Paris, le 30 mars 2015.** Lectra, cotée au compartiment B d'Euronext, confirme, sur la base des comptes consolidés de son dernier exercice comptable au 31 décembre 2014, qu'elle continue d'être éligible au dispositif PEA-PME.

Cette éligibilité est conforme au décret n° 2014-238 du 4 mars 2014, précisant les conditions d'appréciation des critères d'éligibilité des entreprises au PEA-PME et leur mode de calcul, pris pour l'application de